

JUIN

Juin 2009, N° 66



N°66

E-DOSSIER



L'économie numérique, un moteur de croissance

L'économie numérique représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale. Pour permettre à la France de relever le défi qui en découle, le Gouvernement a lancé un plan de développement de l'économie numérique destiné à nous replacer parmi les grandes nations numériques à l'horizon 2012. Quels sont les objectifs de ce plan ? Comment va-t-il se traduire ? Quels sont les potentiels de ce secteur ?

Un secteur à fort potentiel de croissance

L'économie numérique est le principal facteur de gain de compétitivité des économies développées. Les investissements qui y sont réalisés sont plus productifs parce qu'ils accroissent la compétitivité des autres secteurs de l'économie. La France est à la traîne (deux fois moins d'investissement dans le secteur que les États-Unis). Un doublement des investissements représenterait un point de croissance supplémentaire.

Un plan d'action pour rattraper le retard

Le plan du Gouvernement repose sur quatre priorités :

- permettre à tous les français d'accéder aux réseaux et aux services numériques,
- développer la production de l'offre et de contenus numériques,
- accroître et diversifier les usages et les services numériques dans les entreprises, les administrations et chez les particuliers,
- moderniser notre gouvernance de l'économie numérique.

Permettre à tous les français d'accéder aux réseaux et services numériques

Cet accès est devenu l'une des conditions d'intégration dans la société actuelle.

L'internet haut débit constitue une commodité essentielle, il est donc impensable que plusieurs millions de français ne puissent toujours pas en bénéficier.

L'objectif de la généralisation du haut débit est de permettre de couvrir la mobilité.

Le passage au tout numérique audiovisuel va permettre, d'ici à 2012, à tous les français de disposer de 18 chaînes nationales gratuitement.

Enfin, un outil d'aide à l'équipement et de formation aux usages du numérique à destination des seniors va être mis en place.

Développer la production et l'offre de contenus numériques

Pour y parvenir, il faudra à la fois assurer la protection des contenus et accroître la disponibilité des oeuvres et des programmes.

Un répertoire national des œuvres numériques protégées pourrait servir d'ancrage aux technologies de protection des contenus en permettant de repérer et de gérer les fichiers protégés.

L'État, de son côté, prévoit de rendre plus accessibles les données publiques pouvant être exploitées commercialement par le biais d'un portail unifié.

Le rapport prévoit également d'accroître la transparence de la commission de la copie privée et une adaptation de ses règles de fonctionnement.

Sur un autre plan, il est préconisé de mettre en place une politique industrielle active en faveur du logiciel et des services en ligne de façon à favoriser le développement des entreprises.

Accroître et diversifier les usages et services numériques

Cela nécessite de créer un cadre de confiance qui passe par :

- la généralisation d'outils d'authentification électronique,
- la lutte contre la cybercriminalité,
- la formation aux usages des technologies de l'information avec, en particulier, le développement des visioconférences pour l'usage des langues,

- le développement de réseaux et services dédiés aux étudiants (numérisation accrue et disponibilité en ligne des contenus académiques),
- la sensibilisation des PME et des TPE,
- le développement du commerce électronique et du télétravail grâce, par exemple, au nouveau statut de l'auto entrepreneur,
- un nouveau déploiement de l'administration électronique avec une dématérialisation des échanges de bout en bout et une unification des sites d'accès aux services publics,
- la mise en place de solutions numériques en matière de santé, de justice avec, par exemple, un dossier personnel médical partagé ou la possibilité d'engager une procédure judiciaire sur le Net.

Moderniser notre gouvernance de l'économie numérique

Cela veut dire que nous devons adapter l'ensemble des modes de gestion et d'organisation conçus avant l'arrivée du numérique.

Le Gouvernement prévoit la création d'un conseil national du numérique regroupant de nombreux comités et entités de concertation et d'autorégulation existants. L'efficacité de toutes ces mesures passe par une politique globale et la création d'une délégation nationale du numérique disposant de moyens d'actions.

Afin d'accélérer le développement des différents secteurs de l'économie numérique, la France devra mobiliser ses politiques de soutien aux PME du secteur des TIC.

Enfin, la France et l'Europe devront affirmer leur présence et leur rôle dans les instances mondiales chargées de la gouvernance de l'Internet.